

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
28/04/2023

SÉANCE DU 15 MAI 2023

Date d'affichage :
22/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :
Mme CANAL Alexanne a donné procuration à Mme BLEICHER Mélanie
Mr TEREBUS Michel a donné procuration à Mr MICLO Guy

Madame Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire.

**Objet de la
délibération**

N° 28

**Création d'un poste
d'adjoint technique
territorial de 2^{ème}
classe à temps
complet**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au placement en congés longue maladie de Dominique Troestler, la Commune doit procéder au recrutement d'un adjoint technique à temps complet.

Après échanges au sein de la Municipalité, le Maire propose de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial ou par un contractuel relevant de la catégorie C.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial compte tenu de la charge de travail croissant et du manque d'effectif au sein de l'équipe technique,

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique, catégorie C, à compter du 1^{er} juillet 2023,
- **DECIDE** de porter ces modifications au tableau des effectifs ci-annexé,

- **CHARGE** le Maire de procéder au recrutement de cet agent,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires ont été votés au budget 2023.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO



**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS
AU 1^{ER} JUILLET 2023**

Filière	Grade/Emploi	Temps de travail	Fonctions occupées	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	Agent chargé du secrétariat général		X	
	Adjoint administratif	20/35 ^{ème}	Agent d'exécution comptable	X		X
TECHNIQUE	Adjoint technique	35/35 ^{ème}	Agent d'encadrement		X	
	Adjoint technique	35/35 ^{ème}	Agent d'encadrement		X	
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Agent d'exécution		X	